

# Newsletter

Décembre 2025



## EDITO

Chers Tous et chères Toutes

Nous y sommes, c'est la dernière ligne droite, l'année 2025 touche à sa fin. Les fêtes de Noël et de la Saint-Sylvestre sont à nos portes. UNSA MOBILITÉ a montré tout au long de cette année qu'elle était un acteur majeur dans la défense des Retraités et des Salariés. Nous avons toujours mis en exergue le pouvoir d'achat et la qualité de vie des Retraités. UNSA MOBILITÉ est le syndicat de la transparence et de la vérité ! Nous sommes d'ores et déjà en ordre de marche pour les futurs combats qui s'annoncent. Néanmoins, en cette période particulière, nous tenons à souhaiter de chaleureuses fêtes à chacune et à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches. Nous vous donnons rendez-vous en janvier pour débuter ce second quart de siècle ensemble.

À votre disposition.

**Le Bureau UNSA MOBILITE – Secteur des Retraités**

## INFORMATIONS PRATIQUES – Calcul du DPE : *Ce qui va changer*



À partir du 1er janvier 2026, le coefficient de conversion de l'électricité figurant dans le DPE sera abaissé pour être en harmonie avec la valeur européenne.

### Quel impact pour les propriétaires de logements ?

La valeur de conversion de l'électricité dans les diagnostics de performance énergétique et les audits énergétiques est alignée sur celle de l'Europe.

Le coefficient passe de 2,3 à 1,9.

Pour établir le DPE et la consommation d'énergie d'un logement, une conversion est effectuée entre l'énergie primaire et l'énergie finale... Différente en fonction de l'énergie utilisée.

- Si vous utilisez chez vous 1 kilowattheure d'électricité, on considère qu'il a fallu dépenser 1,9 kWh d'énergie primaire.
- Pour le bois et le gaz, le facteur de conversion est égal à 1 car ces énergies sont directement livrées et consommées dans l'habitation.

Cette harmonisation de ce coefficient permet de corriger une inégalité de traitement par rapport au fioul ou aux gaz importés.

Cette évolution vise aussi à améliorer le DPE de certains logements chauffés à l'électricité. Elle a pour objectif d'inciter les propriétaires à utiliser une pompe à chaleur ou à opter pour des chauffe-eau solaires ou thermodynamiques.

Les DPE déjà réalisés restent valables 10 ans.

Dès début janvier, il sera possible de mettre à jour gratuitement votre DPE sans nouvelle visite du diagnostiqueur. Il faudra juste aller sur le site de l'Observatoire DPE-Audit de l'ADEME. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la "foire aux questions" du site RT-RE-bâtiment.

## CHANGEMENT DES HEURS CREUSES

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025, les créneau des heures creuses ont changé.

Les 8 heures creuses sont maintenant réparties en deux périodes distinctes :

- *La journée entre 11h et 17h avec jusqu'à 3 heures creuses.*
- *La nuit entre 23h et 7h avec un minimum de 5 heures consécutives.*

Enedis communiquera les nouvelles plages d'heures creuses des clients à leurs fournisseurs 6 mois avant leur mise à jour.

À charge des fournisseurs d'aviser leurs clients au moins un mois avant le changement effectif. Les plages horaires "historiques" seront progressivement supprimées.

Les nouvelles plages d'heures creuses seront progressivement attribuées jusqu'à fin 2027.

## ORGANNIGRAMME DU BUREAU

- |                                |                            |
|--------------------------------|----------------------------|
| • <b>CUVILLIER</b> Jean-Claude | – Assistant d'Exploitation |
| • <b>BREUIL</b> Jean-Louis     | – Conducteur               |
| • <b>CANTRAINNE</b> Philippe   | – Machiniste               |
| • <b>CAPLOT</b> Stéphane       | – Logisticien              |
| • <b>CHARMOY</b> Marcel        | – Conducteur               |
| • <b>CLAVEL</b> Alain          | – Conducteur               |
| • <b>DJANY</b> Goulam          | – Assistant d'Exploitation |
| • <b>GALLIOT</b> Marc          | – Assistant d'Exploitation |
| • <b>GLEMEE</b> Jérôme         | – Machiniste               |
| • <b>LAPERSONNE</b> Serge      | – Machiniste               |
| • <b>LAPORTE</b> Jean-Claude   | – Conducteur               |
| • <b>MENARD</b> Jean-Michel    | – Machiniste               |
| • <b>THOMAS</b> Jean-Claude    | – Assistant Formation      |



# BULLETIN D'ADHÉSION 2026

- NOUVELLE ADHÉSION  
 RENOUVELLEMENT

- ACTIF\*  
 RETRAITÉ\*



**EN CAS DE RENOUVELLEMENT REMPLIR UNIQUEMENT**  
les nom- prénom - matricule/pension. La date et signature. Merci

Nom\* : [REDACTED]

Prénom\* : [REDACTED]

Matricule\* : [REDACTED]

Emploi : [REDACTED]

Département\* : [REDACTED]

Unité\* : [REDACTED]

Service : [REDACTED]

Attachement\* : [REDACTED]

Code courrier/LAC\* : [REDACTED]

Date d'entrée RATP : [REDACTED]

@mail professionnel : [REDACTED]

Délégué : [REDACTED]

Catégorie\* :  Opérateur/Dev  MAE

Maitrise  Cadre

Adresse\* : [REDACTED]

Ville\* : [REDACTED]

Code postal\* : [REDACTED]

Lieu de naissance : [REDACTED]

Né (e) le : [REDACTED]

@mail perso\* : [REDACTED]

Portable : [REDACTED]

## Cotisation annuelle

Opérateur/DEV/MAE : **65,00 €**

Maitrise/CADRE : **77,00 €**

Retraite : **30,00 €**

## Je joins mon paiement :

- Par CB sur le site web  
[www.unsa-mobilite.fr/adhesion/](http://www.unsa-mobilite.fr/adhesion/)  
 Par Chèque à l'ordre de **UNSA MOBILITE**  
 En espèces  
 En prélèvement automatique par **tacite reconduction** (joindre un IBAN et Mandat SEPA)

Adhérez  
encore plus  
facilement  
sur notre site  
internet



Date\* : [REDACTED]

Signature\* : [REDACTED]

## **IMPORTANT**

J'accepte de recevoir des communications internes UNSA et ses partenaires d'offre de services (tracts, journaux, mailing, catalogues, etc)

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil des données personnelles sur la page « Mentions légales »

UNSA MOBILITE s'engage à ne pas communiquer vos données personnelles à des tiers, ni les commercialiser.  
Conformément au Règlement Général de Protection des données (RGPD 2018) sur la protection des données.

Document à remplir et remettre à un militant UNSA ou retourner par courrier intérieur à :

SYNDICAT UNSA MOBILITE – 21 RUE JULES FERRY – BAVH 93170 Bagnolet

Tél.01-79-64-81-50/ @ : unsamobilite.tresorerie@gmail.com/ site internet : [www.unsa-mobilite.fr](http://www.unsa-mobilite.fr)



**La prochaine permanence du Bureau  
Retraités se tiendra le :  
Mercredi 21 Janvier 2026  
au siège du Syndicat.**

**01 79 64 81 50**

**UNSA MOBILITE GROUPE RATP  
21, rue Jules Ferry  
93170 BAGNOLET  
A partir de 9h30**



SCANNEZ - MOI

